

Conseil d'Administration
du 19 mars 2010

Proposition de procès-verbal

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du CA du 29 janvier 2010,
 - Informations du président,
 - Politique du développement durable à l'Université Lille 1,
 - Bilan social 2007 (*examiné au CTP du 26 janvier 2010*),
 - Vie étudiante :
 - Délibération sur des modifications apportées à la charte des associations (*examiné au CEVU du 26 février 2010*),
 - Délibération sur des modifications apportées au règlement intérieur de la Commission Sociale d'Etablissement (*examiné au CEVU du 26 février 2010*),
 - Questions diverses.
-

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaient Présents :

- *Collège A* : M. Alain CAPPY, M. Jean D'ALMEIDA, M. Francis GUILBERT, M. Pierre LOUART,
- *Collège B* : M. Robert LITWAK, M. Nicolas POSTEL, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER,
- *Collège BIATOSS* : M. Claude VIEVILLE, Mme Catherine SION, M. Yves NOEL,
- *Collège USAGERS* : M. Simon ENTE, M. Geoffrey BOSSU,
- *Personnalités extérieures* : M. Bruno DESPREZ (Entreprise Florimond Desprez).

Etaient excusés (et Procurations) :

- *M. Jean-François PAUWELS* (procuration à Francis GUILBERT)
- *Mme Pauline LAFITTE* (procuration à Jean D'ALMEIDA)
- *Mme Monique FOUILHOUX (UNSA)* (procuration à Yves NOEL)
- *M. Thierry LEPERS (Comité Grand Lille)* (procuration au Président Philippe ROLLET)
- *M. Christophe VUYLSTEKER* (procuration à Nicolas POSTEL, à compter de 16 h)

Etaient présents (à titre consultatif ou invités) :

- *Vice-président du Conseil d'Administration* : M. Francis MEILLIEZ
Vice-président de la Valorisation du Potentiel Humain : M. Jean-Philippe CASSAR
Vice-présidente Vie Etudiante : Mme Sandrine ROUSSEAU,
Vice-président Aménagement du Campus, Patrimoine et Développement Durable : M. François BUYLE-BODIN,

- Responsable des Affaires Juridiques : M. Xavier FURON,
Chargée des affaires statutaires : Mme Christel VERRUE.
-

Le conseil débute à 14 h 15.

Le président présente au conseil l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration.

Yves NOEL (SNPTES-UNSA Education) demande à lire une déclaration préliminaire au nom du SNPTES-UNSA Education :

« Notre organisation syndicale, le SNPTES-UNSA Education, est alertée de plus en plus souvent par des personnels en situation de stress au travail. Il ne se passe pas une semaine sans que nous soyons appelés par une personne en état dépressif suite à la restructuration des services et à la dégradation des conditions de travail. Le bâtiment de l'administration (A3) concentre à lui seul une grande part de cet important malaise. La mise en œuvre de la loi LRU avec en corollaire, entre autres, une fuite en avant vers une soi-disant "excellence" commence à faire ses premières victimes. Victimes que l'on retrouve le plus souvent, ce n'est pas un hasard, parmi les collègues au-delà de la cinquantaine et les personnels contractuels. Nous rappelons que la Direction des Ressources Humaines a été mise en place pour résoudre les problèmes inhérents aux personnes et non pour en créer de nouveaux. Il faut que l'oppression mise en place dans les services administratifs cesse. C'est pourquoi, le SNPTES-UNSA Education demande :

- 1. De rebaptiser la Direction des Ressources Humaines en Direction des Relations Humaines, ce sera un signal fort envers les personnels. Nous considérons en effet que l'être humain n'est pas une ressource, à l'instar des ressources minières, dans laquelle on peut se servir jusqu'à épuisement.*
- 2. De créer une commission sur le mal être et le stress au travail. Commission au sein de laquelle les organisations syndicales joueront le rôle primordial qui leur est dévolu.*
- 3. De rétablir le dialogue social qui nous semble indispensable car les réformes à l'université ne pourront se faire sans les personnels ni contre eux. »*

Le président affirme être attentif à ce qui vient d'être dit.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) souhaitait interroger le directeur général des services, non présent ce jour, au sujet du recrutement pour 6 mois, à l'initiative du directeur de l'UFR de Physique, d'une stagiaire de Master 2 en ingénierie salariale et relations sociales. Il demande si la présence de cette stagiaire a été décidée en lien avec la DRH de l'université.

Le président répond qu'une réponse précise sera donnée par le directeur général des services.

Simon ENTE (SUD-étudiant) estime qu'il semble être une habitude à l'université de recruter des gens pour court-circuiter le fonctionnement normal.

Le président remarque qu'un certain nombre de questions posées auraient pu faire l'objet d'un courrier au président et que si les interrogations sont légitimes, elles peuvent toutefois être traitées en dehors du conseil d'administration.

1) Approbation du procès-verbal du CA du 29 janvier 2010

Deux remarques ont été formulées, l'une par Francis GUILBERT, l'autre par l'équipe de direction et plus précisément par Sandrine ROUSSEAU. Deux autres observations sont présentées en séance par Simon ENTE et Jérôme RIEDI. Après prise en compte des modifications, le Président soumet le procès-verbal du CA du 29 janvier 2010 au vote du conseil :

Approuvé par 17 voix pour et 1 abstention (délibération n° 2010-07).

2) Informations du président

Au terme de cette approbation, le président souhaite donner quelques informations au conseil :

Les listes en vue des élections des représentants étudiants aux conseils de l'université ont été déposées hier soir ; deux listes ont été déposées au CS ; cinq listes l'ont été au CA et au CEVU. Toutefois l'une de ces listes est susceptible de poser problème quant à la réalité de ses candidatures. Toujours s'agissant de ce scrutin, une campagne d'information a été engagée : affiches, serviettes distribuées dans les RU, diaporama présentant les conseils de l'université, cafés-débat...

Yann SECQ (O&I) souhaite que le diaporama soit également diffusé auprès des personnels.

Le président répond que ce diaporama est particulièrement ciblé sur le public étudiant.

Simon ENTE demande ce qu'il en est de l'encas offert le midi aux électeurs, dont il avait été question en comité électoral consultatif.

Sandrine ROUSSEAU répond qu'il ne s'agira pas de sandwiches, dont la distribution serait très compliquée, notamment pour des questions d'hygiène ; on s'orienterait plutôt vers des viennoiseries.

Simon ENTE souhaite savoir si des aménagement d'emplois du temps, également envisagés, auront quelque réalité.

3) Politique de développement durable à l'université Lille 1

Le président présente ce point de l'ordre du jour ; il rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place sur cette question. La présentation de cette politique se fera en deux temps : François BUYLE-BODIN et Sandrine ROUSSEAU présenteront tout d'abord une lettre de cadrage de la démarche de développement durable proposée par ce groupe de travail. Nina HAUTEKEETE présentera ensuite ce qui est souhaitable de réaliser en termes de gestion différenciée du campus.

La vice-présidente chargée de la vie Etudiante, Sandrine ROUSSEAU, et le vice-président chargé de l'Aménagement du Campus, du Patrimoine et du Développement Durable, François BUYLE-BODIN, présentent les documents remis aux conseillers exposant la proposition de politique de développement durable à l'université.

Vingt et un objectifs réunis en sept sous-groupes sont ainsi énoncés :

Favoriser la biodiversité :

- 1°) Mettre en place une gestion différenciée des espaces vert ;
- 2°) Déterminer et figer sur le long terme des espaces de biodiversité ;

Lutter contre le réchauffement climatique et les pollutions :

- 3°) Réaliser un bilan carbone ;
- 4°) Diminuer la consommation énergétique en intégrant les énergies renouvelables ;
- 5°) Développer le "mix" énergétique ;
- 6°) Améliorer la gestion des flux entrants et sortants (eau, déchets, recyclage) ;
- 7°) Favoriser les mobilités douces en mettant en place un plan de déplacement ;
- 8°) Mettre en place des mesures compensatoires (compensation carbone, réduction d'emprise, "végétalisation" des bâtiments...) ;

Développer une politique d'achat exemplaire :

- 9°) Transformer la politique d'achat ;
- 10°) Généraliser l'utilisation des logiciels libres ;

Poursuivre une politique sociale responsable et favoriser le vivre ensemble à Lille 1 :

- 11°) Favoriser la réussite de tous dans les études supérieures ;
- 12°) Veiller au respect de la diversité et de la parité hommes/femmes ;
- 13°) Améliorer les conditions de travail ;
- 14°) Développer les associations étudiantes
- 15°) Poursuivre une politique culturelle, diverse, ambitieuse et accessible à tous ;

Former les acteurs du développement durable :

- 16°) Sensibiliser au développement durable ;
- 17°) Développer l'offre de formations sur le développement durable dès le cycle L ;

Participer à la recherche pour une société durable :

- 18°) Valoriser le potentiel de recherche sur le développement durable ;
- 19°) Favoriser la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement des projets de recherche transversaux ;

Intégrer la politique de l'université au développement durable du territoire :

- 20°) Intégrer la politique de développement durable de l'université dans les différents niveaux territoriaux ;
- 21°) Inciter les partenaires de l'université à entrer dans une démarche de développement durable.

Pour atteindre ces objectifs, l'université se dotera des moyens permettant à un groupe de travail spécifiquement dédié à la question de remplir sa mission :

- Mise en place d'indicateurs internes et d'outils d'évaluation ;
- Réalisation des différents diagnostics ;
- Affectation d'un personnel en charge du suivi des actions et de leur évaluation ;
- Création d'un chargé de mission référent de la démarche de développement durable ;
- Mise à disposition d'un budget ;
- Mise en place de partenariats avec des organismes capables d'apporter expertise et soutien ;
- Moyens de communication ;
- Association des usagers de l'université à la réflexion sur la démarche de développement durable et à sa mise en œuvre.

François BUYLE-BODIN relève que l'Ecole centrale et l'ENSCL sont associées à la démarche. Il ajoute que pour celle-ci, on ne part pas de rien, mais on entre dans une dynamique d'évolution pour laquelle on travaille en concertation avec les services concernés.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) relève que ce qui a été énoncé consiste en de grands principes avec lesquels on ne peut qu'être en accord. Il souhaite aborder deux points particuliers : S'agissant des énergies mixtes, il avait été question d'accords avec EDF pour initier des actions en ce domaine. Il demande ce qu'il en est. Il s'interroge également sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

Pour Robert LITWAK (SNESUP-CGT) le groupe de travail a eu un fonctionnement exemplaire. Un travail considérable reste cependant à réaliser ; il faut notamment définir des objectifs chiffrés et réaliser un état des lieux actuels.

Simon ENTE (SUD-Etudiant) s'interroge sur l'intégration à cette démarche des sites de l'université extérieurs au campus.

Francis GUILBERT (DPE) déclare être en accord avec la plupart des éléments présentés ; toutefois, il ne comprend pas comment l'utilisation des logiciels libres ou les points relatifs à la politique sociale peuvent s'insérer dans la politique de développement durable.

Le président remarque que ce qui est proposé correspond à ce qui est pratiqué par le réseau des universités et est conforme au référentiel de la CPU.

Alain CAPPY (DPE) souhaite intervenir sur l'aspect architecture de la question ; il constate que des amphis et salles sont, soit sous chauffés, soit surchauffés. S'il ne désapprouve pas les grands principes énoncés, il pense qu'il serait utile de résoudre certains de ces problèmes élémentaires. Quant à l'avenir, notamment dans le cadre du plan campus, il estime qu'il faudrait intégrer la démarche de développement durable dans la construction et ne pas s'en tenir simplement au coût au m².

Yann SECQ (O&I) se réjouit de la mise en place du groupe de travail et d'en avoir des retours positifs. Il demande que la commission d'aménagement des campus soit transformée en commission de développement durable, mais avec une même inspiration, c'est-à-dire qu'elle comprenne des élus, mais aussi qu'elle soit élargie à plus de personnes. Il souhaite également qu'elle acquiert un statut pérenne.

Sandrine ROUSSEAU reconnaît qu'on en est encore au stade des principes, mais que l'on travaille d'ores et déjà sur des éléments chiffrés.

Concernant l'intervention de Francis GUILBERT, elle rappelle que le développement durable est fondé sur trois piliers : environnement, social et économie.

Francis GUILBERT relève que le développement durable est à l'intersection de ces trois piliers, mais que ce qui a été traité ici relève plus du développement équitable que du développement durable. Il ajoute qu'il est gênant qu'une université scientifique mélange des concepts définis par des chercheurs.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) rappelle qu'il n'y a pas de consensus dans la communauté scientifique sur ces questions.

Sur les questions architecturales, Sandrine ROUSSEAU pense que le problème est moins celui des bâtiments neufs que celui des bâtiments existants qui doivent être rénovés, mais qui ne répondent pas aux normes imposées pour les constructions nouvelles.

François BUYLE-BODIN affirme de son côté que le travail fait avec EDF sur les énergies mixtes est loin d'avoir été oublié. Il a aidé à la réflexion concernant le diagnostic des performances énergétiques

des bâtiments de l'université, qui est l'un des points de départ des réflexions qu'on doit avoir à l'avenir sur la gestion de l'énergie, sur la production de l'énergie renouvelable et sur le périmètre dans lequel on doit produire des énergies renouvelables. Sur la question des amphis, il déclare être important de bien gérer ce qu'on a, notamment au moment où l'on doit renouveler notre contrat de chauffage. La mise en place du groupe de travail intervient ainsi dans une période stratégique. Il constate par ailleurs que notre facture d'électricité étant aussi élevée que notre facture de chauffage, il ne faut pas uniquement focaliser sur le chauffage, mais également optimiser notre consommation électrique. L'avantage du groupe de travail est de nous donner cette vision globale.

En réponse à l'intervention de Simon ENTE sur les sites extérieurs, François BUYLE-BODIN précise qu'en dehors de la biodiversité qui ne concerne que le site de la cité scientifique, la démarche est applicable sur tous les sites.

Pour conclure, il rappelle que cette démarche a été engagée en grande partie parce que nous avons adhéré à la démarche collective lancée par la CPU. Le référentiel CPU a ainsi été notre principale source d'inspiration.

Francis GUILBERT (DPE) réaffirme son opposition à l'intégration de la question des logiciels libres ou de la culture dans la politique de développement durable.

Bruno DESPREZ se dit un peu gêné par la partie biodiversité qui se résume formellement en des actions consistant à "*diminuer*" ou "*arrêter*" (par exemple concernant l'utilisation des produits phytosanitaires), ce qui n'est pas très prudent, d'autres universités s'y étant essayées et ayant dû revenir sur leurs décisions. Il faut ainsi préférer selon lui « *souhaiter diminuer très fortement, voire arrêter, le recours aux produits phytosanitaires* » plutôt que d'acter qu'on y met fin purement et simplement, ce qui n'est pas forcément réalisable. Il en va de même pour la "*démachinisation*" ou le fait de "*figer les espaces de biodiversité*".

Pour Simon ENTE (SUD-Etudiant), la notion de développement durable relève surtout d'une politique de communication ; il ne s'agit ni plus, ni moins que de marketing. Sur l'idée émise par Yann SECQ de transformer la commission d'aménagement des campus en commission de développement durable, il demande ce qu'il en est.

Le président répond que la commission d'aménagement des campus est statutairement maintenue.

À propos de l'intervention de Francis GUILBERT, Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) s'étonne qu'un professeur d'une discipline aussi souple que le marketing puisse avoir une vision aussi rigide de la notion de développement durable.

Francis GUILBERT (DPE) précise qu'il a simplement souligné le risque de dévoiement du concept ; il ajoute que l'on confond, dans la définition donnée ici, la fin et les moyens.

Alain CAPPY (DPE) revient sur son intervention et précise qu'il a voulu insister sur le fait qu'on puisse construire des bâtiments répondant à un tas de normes, mais qui finissent en ruines en peu de temps.

De son côté, Jean D'ALMEIDA (DPE) pense qu'on pourrait dès à présent faire de petites choses comme construire des garages à vélos.

En réponse à ces interventions, le président précise que les choix architecturaux doivent nous conduire à construire des bâtiments confortables, durables au sens premier du terme et économes en énergie.

François BUYLE-BODIN rappelle qu'en matière d'énergie, on a affaire à des systèmes complexes et qu'on ne peut avoir d'approche simple. Il se déclare opposé à l'idée de « *coller des patches avec des gadgets* » en la matière. On peut ainsi imaginer le « *mix énergétique* », mais ça n'a de sens que si l'on gère bien l'énergie. Pour lui, le développement durable ça n'est pas que de la communication, c'est

avant tout du comportemental, lequel est autant, sinon plus efficace que le gadget, le système ou la technologie.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) estime qu'enfin on utilise des compétences existantes, notamment dans le domaine de la recherche, au profit de la vie du campus.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) et Francis GUILBERT (DPE) reprennent le débat sur la notion de développement durable.

Sandrine ROUSSEAU demande qu'on acte que tout le monde n'est pas d'accord sur la définition à donner.

Jean D'ALMEIDA (DPE) demande quelles sont les conséquences pratiques de l'adoption de cette charte.

Le président répond que c'est elle qui conditionne la mise en œuvre de notre politique de développement durable.

Yann SECQ (O&I) constate qu'il y a beaucoup à faire en la matière et revient sur son idée que, contrairement aux groupes de travail, les commissions sont pérennes. Il redemande à ce que la CAC soit changée en CDD.

Le président estime que les deux ne sont pas incompatibles. Il rappelle que la constitution des commissions a fait l'objet d'un accord général et qu'il avait été précisé que ces commissions pouvaient s'appuyer sur un certain nombre de groupes de travail. Le caractère pérenne est lié à la politique que l'on suit dans l'établissement.

Yves NOEL (SNPTES-UNSA Education) affirme qu'en tant que membre du conseil d'administration, il n'a jamais été mis au courant de la constitution de ce groupe de travail.

Le président rappelle que ce n'est certainement pas la première fois qu'on évoque celui-ci en conseil.

Après débat, le Président soumet au vote du conseil la proposition de lettre de cadrage pour la démarche de développement durable de l'université :

Approuvée par 12 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions (délibération n° 2010-08).

Le président propose qu'on aborde la question de la gestion différenciée, laquelle est présentée par Nina HAUTEKEETE.

Nina HAUTEKEETE rappelle les atouts que l'université peut valoriser et pérenniser (campus vert) et évoque les compétences en termes de recherche et de formation que Lille 1 peut mettre à profit dans le cadre d'une biodiversité et d'une gestion différenciée. Elle présente ensuite les objectifs de la gestion différenciée des espaces verts sur Lille 1 en prenant en compte les enjeux environnementaux et sociaux ainsi que les enjeux en termes de fonctionnement de l'université. Sont également étudiées les méthodes à mettre en place (inventaires faunistiques et floristiques, fauchage, plantes couvre-sol et paillage, plantation d'espèces vivaces et régionales, taille douce des haies, lutte biologique et techniques alternatives de désherbage). Elle développe enfin l'hypothèse d'une technique alternative à la tonte consistant en un pâturage extensif (utilisation de bétail en faible charge). La mise en place de cette politique nécessitera une démarche pédagogique, une communication en accompagnement immédiat (panneaux pédagogiques) et l'implication en amont du personnel des espaces verts déjà engagés dans une démarche de gestion écologique (suppression des phytosanitaires depuis plus d'un an).

Bruno DESPREZ demande si des relations pourront être établies avec les espaces régionaux pour l'utilisation des espèces locales.

Nina HAUTEKEETE répond par l'affirmative et énonce les différents liens qui ont d'ores et déjà été établis.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) s'interroge sur le coût d'une telle action.

Le président et Nina HAUTEKEETE répondent que le coût serait de 34000 € pour une prestation totale (pâturage, berger...), mais il peut y avoir une modulation selon les parcelles concernées.

Catherine SION (SGEN-CFDT) relève qu'une économie pourrait être réalisée sur les consommations de gasoil des tondeuses.

François BUYLE-BODIN ajoute que le service des espaces verts comprend une dizaine d'agents dont le métier devra évoluer progressivement. On ne basculera pas totalement du jour au lendemain sur gestion différenciée totale.

Pierre LOUART (O&I) précise avoir rencontré, en sa qualité de directeur de l'IAE, Pierre de SAINTIGNON avec lequel il a discuté du parking de l'IAE et de la nécessité d'y associer la notion de développement durable. Il devrait être discuté avec le CHR d'avoir accès au parking droit, ce qui libérerait la cour d'honneur de l'IAE qui pourrait devenir un lieu vert central. Il insiste également sur la nécessité d'amélioration du système de navette par bus afin de limiter le flux de véhicules.

4) Bilan social 2007

Jean-Philippe CASSAR souhaite en préalable donner quelques explications quant à l'année de référence de celui-ci. Courant 2008, la structure de ce bilan a été retravaillée en profondeur ; début 2009 le bilan était prêt et il a fallu presque un an pour que le CTP l'examine enfin en janvier 2010, ce, en raison du calendrier de travail du CTP. Ce bilan social est un outil de compréhension de la répartition des moyens, un outil permettant de suivre les évolutions qui relèvent d'activités ou de politiques de l'établissement. Il est également un outil de prévision et de communication. En revanche, il n'a pas été conçu comme étant un outil de pilotage (il présente des statistiques et non des indicateurs). Il présente ensuite au conseil ce bilan social 2007.

Pierre LOUART (O&I) trouve le travail réalisé remarquable. Il estime qu'il serait également important de pouvoir faire des comparaisons avec d'autres établissements, même s'il reconnaît que cette dernière démarche est compliquée à mettre en œuvre.

Bruno DESPREZ félicite l'équipe pour ce travail. Il souhaite formuler quelques petites observations liées à ce qui se fait dans le monde de l'entreprise : réalisation, à part, d'un bilan « *senior* » ; présentation d'un bilan « *handicapés* », « *étrangers* », « *congés spéciaux* », établissement d'un lien étroit entre le bilan social et le bilan formation.

Yann SECQ (O&I), souhaite, lui aussi, adresser ses félicitations à l'équipe. Il rappelle qu'il avait été demandé, lors de la présentation du budget, que l'on puisse avoir une photographie sociale de chacune des composantes. Le bilan présenté entame cette démarche en parallèle, ce qui est plutôt positif. Concernant l'absentéisme, il estime que celui des enseignants n'est pas significatif en raison de la récupération des heures de cours non réalisées et non déclarées. En revanche pour les personnels BIATOSS, la remontée est plus systématique, ce qui explique l'écart important que l'on peut constater entre les deux catégories de personnels. Il rejoint Pierre LOUART et réitère la demande d'avoir les bilans sociaux des universités de la région.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) précise que la CGT a pu avoir accès à d'autres bilans sociaux ; celui de Lille 1 « *tient sacrément bien la route* » affirme-t-il.

Alain CAPPY (DPE) rappelle qu'à l'université il y a d'autres personnels, en particulier ceux des organismes et qu'il serait important de regarder ce qui se passe au niveau de ces derniers.

Jean-Philippe CASSAR reconnaît l'intérêt d'un bilan « *senior* » et ajoute qu'il faudra intégrer un bilan « *handicapés* ». S'agissant des étrangers, cela s'avère plus compliqué en raison notamment du statut particulier des enseignants-chercheurs. Pour le bilan formation, il sera sans doute possible d'affiner les données. S'agissant des comparaisons, on a un certain nombre de bilans d'autres universités et également des tableaux de bord du ministère qui permettent de situer Lille 1 par rapport aux autres universités scientifiques. Pour ce qui concerne les organismes, il y a des choses à faire en raison de la volonté de l'université d'intégrer dans l'application HARPEGE les personnels qualifiés d'hébergés et notamment ceux des organismes.

5) Vie étudiante

Modifications apportées au règlement intérieur de la Commission Sociale d'Etablissement (CSE)

La vice-présidente chargée de la Vie Etudiante, Sandrine ROUSSEAU, présente les deux propositions de modifications à apporter au règlement intérieur de la CSE. La première concerne l'élu de la ville de Villeneuve d'Ascq en charge des liens avec l'université (Sébastien COSTEUR) qui n'était pas dans la commission. Il est demandé de l'intégrer à celle-ci, à titre consultatif, dans la mesure où il gère également les subventions et les soutiens aux associations. La seconde concerne les sous-commissions. Il apparaît que les étudiants sont très peu présents pour ne pas dire absents des réunions de la commission d'aide sociale, il est ainsi demandé que soit inscrite au RI la possibilité, de manière exceptionnelle, que cette commission se tienne en l'absence d'étudiants. Ces propositions de modification ont recueilli un avis favorable du CEVU du 26 février 2010.

Simon ENTE (SUD-Etudiant) déclare comprendre l'intérêt pratique de cette dernière disposition ; en revanche, il estime que le problème n'est pas que les étudiants ne veulent pas siéger, mais qu'ils ne le peuvent pas car il n'y a pas de vrais aménagements de l'emploi du temps pour les élus étudiants.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) demande qu'il soit clairement indiqué que cette disposition ne s'appliquera que dans un cadre d'urgence.

Le Président soumet les modifications du règlement intérieur de la CSE au vote du conseil :

Approuvées par 19 voix pour (délibération n° 2010-09).

Modifications apportées à la charte des associations

Geoffrey BOSSU (UNI) rappelle que le Mét (anciennement UNI) avait réclamé des locaux à l'université de Lille 1 qu'il n'a pas eu. Il profite ainsi de la discussion sur la charte des associations pour le rappeler.

La vice-présidente chargée de la Vie Etudiante, Sandrine ROUSSEAU, présente les propositions de modification de la charte des associations. Elle précise qu'à la suite du vote du CA de septembre concernant la charte, des remarques ont été formulées par nombre d'étudiants. Suite à ces remarques, une démarche de concertation a été engagée avec les présidents d'association pour réviser ladite

charte. Une formulation consensuelle a ainsi pu être adoptée ; celle-ci a recueilli un avis favorable du CEVU en date du 26 février 2010.

Il est notamment proposé que l'administration ne puisse plus demander que les bilans des activités financées par l'université ou s'étant déroulées sur le site de l'université ou encore en lien avec l'université. Sandrine ROUSSEAU présente ensuite en détail les autres propositions de modification.

Simon ENTE (SUD-Etudiant) souligne la grande qualité du travail des associations. Cette version de la charte ne pose plus de problèmes majeurs. Il s'étonne cependant que des modèles d'adresse ne visent que la cité scientifique ou la MDE.

À la suite des interventions de Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) et de Simon ENTE (SUD-Etudiant), il est proposé :

- À l'article 2, de modifier la formule comme suit : Les associations dont les activités principales s'exercent sur le campus de Lille 1 *ou* dont les projets ont un impact sur les étudiants de l'université (...);

- À l'article 3, d'indiquer que, selon la localisation, les modèles d'adresses sont, *par exemple*, les suivants (...).

Geoffrey BOSSU (UNI) souhaite qu'à l'article 2 on exige, pour pouvoir demander la reconnaissance, que la moitié des membres du bureau (plutôt qu'au moins un membre) soit étudiants de Lille 1.

Sandrine ROUSSEAU rappelle que cette question a déjà été longuement discutée et explique les problèmes qu'il y aurait à durcir la disposition du fait de l'existence des associations interuniversitaires.

À la demande de Jean D'ALMEIDA (DPE), il est proposé à l'article 4.2 de modifier la première phrase comme suit : Les listes *d'élus étudiants dans les conseils centraux* sont prioritaires (...). Cette formule est également adoptée pour l'ensemble des dispositions de la charte.

Le Président soumet les modifications de la charte au vote du conseil :

Approuvées par 18 voix pour et une abstention (délibération n° 2010-10).

6) Questions diverses

Simon ENTE (SUD-Etudiant) demande des précisions sur l'état d'avancement de la crèche.

Le président répond que la question du partenariat avec la Ville de Villeneuve d'Ascq a été résolue. Le deuxième problème à résoudre est d'avoir le financement sur la crèche, mais aussi sur l'ensemble des bâtiments de l'opération Campus. Cette dernière opération implique plusieurs collectivités, dont une, la Région, ne pouvait délibérer en raison des élections régionales. Par ailleurs, LMCU est en phase d'acquisition de compétences en matière de recherche. Cette acquisition nécessitera un vote du conseil de communauté, l'accord des communes composant LMCU, puis, enfin, l'approbation du préfet. Ce n'est qu'au terme de ce processus que les choses pourront se débloquer pour la crèche.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) demande ce qu'il adviendra, après les élections régionales, du représentant du conseil régional au conseil d'administration de l'université.

Francis MEILLIEZ répond qu'à chaque renouvellement de leur instance délibérante, les collectivités territoriales doivent désigner de nouveaux représentants au sein des organes dans lesquels elles disposent de sièges.

Le président souhaite que les représentations des collectivités territoriales soient effectives.

Yann SECQ (O&I) demande ce qu'il advient de la commission de dialogue social qui avait été mise en place au début du mandat de l'équipe de direction et qui ne s'est réunie qu'une seule fois.

Le président répond qu'elle a été désactivée parce qu'il n'y avait pas un consensus syndical complet sur l'utilité de cette commission.

Yann SECQ (O&I) estime qu'il n'en demeure pas moins qu'il manque un lieu dans lequel puissent être discutées des situations un peu difficiles qui se présentent ces derniers temps.

Jean D'ALMEIDA (DPE) évoque quant à lui la situation des personnels contractuels, la politique qui a été décidée à leur endroit et les difficultés de mise en œuvre de cette politique..

Le président précise qu'un bilan de la politique relative aux contractuels sera présenté au CTP et au CA.

Simon ENTE (SUD-Etudiant) interpelle la direction sur les mesures qu'elle compte mettre en place contre la publicité sur le campus qui semble être le fait de deux sociétés identifiées.

Le président rappelle qu'il s'agit de publicité sauvage ; les mesures de lutte contre celle-ci sont liées aux moyens en personnels qu'il faudrait y affecter.

Simon ENTE (SUD-Etudiant) demande qu'on envoie des courriers à ces deux sociétés.

La séance du conseil d'administration plénier est levée à 17 h 30.

Le Directeur général des services,

Le Président,

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET